



FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE FINANCE

Dans le cadre de son cycle 2022-2023, le **Groupe de réflexion en droit privé luxembourgeois (GRDPL)** vous présente son programme :

** Les conférences sont validées pour pouvoir compter dans la formation continue des avocats.

*** Il sera possible de participer aux conférences en ligne.

Les modalités d'inscriptions seront transmises préalablement à chaque conférence.

Programme 2023

07 février 2023

Autour de l'obligation naturelle

Par Kouroch Bellis - Chercheur chargé du suivi du projet de modernisation du Code civil, Université du Luxembourg
Visiting Fellow, Information Project Society, Yale Law School
Docteur en droit, Université Paris Panthéon-Assas
Au Campus Weicker (salle B-001), de 18h à 20h

28 février 2023

Le droit privé devant le juge administratif

Par Catherine Warin (Lecturer at EIPA, Avocate à la Cour, Cofondatrice et présidente de Passerell asbl, chargée de cours à l'Université du Luxembourg)
Au Campus Weicker (salle B-001), de 18h à 20h

16 mars 2023

Liberté contractuelle vs contrôle juridictionnel des conditions générales en droit commercial : regards croisés de droit allemand et de droit luxembourgeois (langue française et allemande)

Jean-Louis Schiltz (Avocat et Professeur honoraire à l'Université du Luxembourg) et Dirk Zetzsche (Full professor in Financial Law, ADA Chair in Financial Law and Inclusive Finance à l'Université de Luxembourg)
Au Campus Weicker (salle B-001), de 18h à 20h

25 avril 2023

Faut-il réformer le code de commerce?

Isabelle Riassetto (Professeure en droit à l'Université de Luxembourg)
Au Campus Weicker (salle B-001), de 18h à 20h

23 mai 2023

Le droit luxembourgeois face à la réforme belge du droit des obligations

Par Isabelle Corbisier (Professeure en droit à l'Université du Luxembourg)
Au Campus Weicker (salle B-001), de 18h à 20h

13 juin 2023

L'agencement du droit commun et des normes dérogatoires – Le cas du droit privé financier

Par Patrick Kinsch (avocat, professeur honoraire à l'Université du Luxembourg) et Patrick Georday (avocat à la Cour)
Au Campus Weicker (salle B-001), de 18h à 20h

Le Groupe de réflexion en droit privé luxembourgeois (GRDPL) en quelques mots...

Pour répondre à un manque de recherche en droit privé général, des chercheurs de l'Université du Luxembourg ont pris il y a un an l'initiative de créer un groupe de réflexion sur le droit privé luxembourgeois, en étroite collaboration avec des praticiens déjà engagés dans la recherche. Ce groupe se propose tout à la fois de conduire des recherches en droit privé mais aussi de contribuer à la rénovation des parties les plus obsolètes de cette branche du droit.

Quoique le droit civil soit classiquement considéré comme la matrice du droit dans les pays du code, il est bien souvent négligé par la recherche juridique au Luxembourg. En effet, pour des raisons principalement liées à sa taille, le Luxembourg a adopté une stratégie de niche, qui le conduit à approfondir certaines questions particulièrement porteuses, et principalement le droit des affaires, voire de façon plus étroite encore le droit bancaire et financier, le droit fiscal et le droit des sociétés. Si la pression sociale a permis des réformes en droit de la famille, des branches plus fondamentales ont été presque totalement délaissées : droit des obligations, droit des sûretés, droit patrimonial de la famille, procédure civile, droit des faillites... Un état des lieux précis est à faire.

Le GRDPL, formé au printemps 2018, se structure autour de plusieurs cercles concentriques : animation par Fatima Chaouche, David Hiez et Séverine Menétrey ; noyau actif d'une dizaine d'universitaires et praticiens ; et atomes plus ou moins réguliers participant aux séances de travail et ayant vocation à rejoindre le cercle des membres actifs. La participation aux manifestations scientifiques est libre, l'implication parmi les membres actifs n'est subordonnée qu'à la condition de s'engager à une contribution personnelle régulière.

Le GRDPL s'est donné comme objectif de mener des recherches scientifiques approfondies sur divers sujets en droit privé luxembourgeois, qui se traduisent en conférences, publications et recommandations. Le GRDPL entend agir de manière neutre et désintéressée, avec pour but à moyen terme de construire une collaboration étroite avec le législateur luxembourgeois afin de le nourrir des conclusions de ses analyses.

Les animateurs du GRDPL sont toujours disponibles pour fournir des informations complémentaires: grdpl@uni.lu.